

Haute autorité de santé, Recommandations et Rapport d'orientation relatifs à la « Surveillance sérologique et prévention de la toxoplasmose et de la rubéole au cours de la grossesse et Dépistage prénatal de l'hépatite B - pertinences des modalités de réalisation », étude juillet 2009 (HAS - Grossesse - Dépistage prénatal - Hépatite B - Surveillance sérologique - Toxoplasmose - Rubéole)

01/07/2009

La Haute autorité de santé (HAS) a établi des recommandations ainsi qu'un rapport d'orientation relatifs à la « Surveillance sérologique et prévention de la toxoplasmose et de la rubéole au cours de la grossesse et Dépistage prénatal de l'hépatite B - pertinences des modalités de réalisation » qui ont pour objectifs d'évaluer la pertinence d'une évolution de la stratégie et des modalités de réalisation du dépistage prénatal de la toxoplasmose et de la rubéole. Elles ont été élaborées à la demande de la Direction Générale de la Santé (DGS) afin d'éclairer l'intérêt et la nécessité d'une mise à jour de la réglementation actuelle - articles R. 2122-6 et R. 2122-2 du Code de la santé publique - qui fixe le nombre et la nature des examens dont le caractère obligatoire est édicté par la loi (article L. 2122-1 du Code de la santé publique). Ces recommandations concernent l'ensemble des femmes asymptomatiques se présentant aux consultations prénatales instituées dans le cadre du suivi de la grossesse, hors notion de contagion pour la rubéole et à l'exclusion de la survenue de signes cliniques évocateurs. Elles sont destinées aux professionnels de santé tels que les gynécologues obstétriciens et médicaux, les médecins généralistes, les sages femmes, les biologistes, les pédiatres ainsi qu'aux associations de patients et d'usagers impliquées notamment dans le champ de la périnatalité.

Vous pouvez consulter ces documents, en version PDF, en cliquant sur les liens suivants :

[Rapport d'orientation](#)

[Argumentaire](#)

[Synthèse](#)